52me Année — Nouvelle série — No 5 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs 9 Février 1946.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 8 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

REUNION A DIGNE

de la Commission Départementale pour l'examen des Dossiers des Sinistrés de Sisteron

Allocations Journalières et demandes d'Allocations d'attente

Dans notre dernier numéro, nous n'avions consacré, faute de temps et faute de place, qu'un bref entrefilet de presse pour le compte-rendu de l'importante réunion de la Commission Départementale, à la Préfecture de Digne, et nous avions indiqué les raisons et les motifs qui avaient donné lieu au rejet des trois quarts des demandes.

Certaines hautes personnalités avaient tenu cependant à témoigner par leur présence effective, tout le bienveillant intérêt apporté à l'examen préparatoire et attentif d'un certain nombre de dossiers, j'allais dire de l'entière totalité, mais un nouveau petit train supplémentaire d'une vingtaine environ de nouvelles demandes restées en souffrance pour retards de renseignements erronnés ou incomplets, fera prochainement l'objet d'une seconde réunion et nul ne pourra ainsi se plaindre d'avoir été systématiquement écarté.

Le 31 Janvier à 10 heures, étaient donc réunis à l'Hôtel de la Préfecture et sous la présidence de M. le Secrétaire Général :

M. Rippert, Inspecteur Départemental du Travail ;

M. Julien, Directeur Départemental de la main-d'œuvre ;

M. Chapeluz, Chef du Service du Trésor, représentant M. le Trésorier Payeur Général ;

M. Lemaire, Contrôleur technique représentant l'Ingénieur en chef ;

M. Bondil, Contrôleur des Réfugiés et M. Manent Roger, Secrétaire général de la Commission des Allocations, enfin Madame Blanc, assistante sociale et Secrétaire à la Direction départementale des Réfugiés et des Sinistrés, ainsi que M. Martin directeur du Ministère des Prisonniers, Déportés, Réfugiés et Sinistrés.

Deux membres du Bureau de l'Association des Sinistrés de Sisteron, représentant Madame Massot, absente et empêchée.

Cette longue séance de plus de 3 heures avait lieu dans cette élégante et imposante Salle d'Honneur et qui sert d'habitude aux Délibérations du Conseil Général. L'on ne sait pas assez que notre petite Préfecture Dignoise est une des plus coquettes de toute la Province Française et je m'en voudrais de me livrer ici à une description inutile et oiseuse, car nos sinistrés n'ont que faire de mes belles phrases et demanderaient certes, aujourd'hui, tout autre chose dans ce compte-rendu à leur intention, qu'un exercice académique, littéraire ou poétique. Disons leur tout simplement que, si malgré nos pressantes interventions en leur faveur et si un très petit nombre seulement vient d'être admis au bénéfice des avantages que tous pouvaient solliciter, nous leur avons exposé, à notre grand regret, les raisons majeures qui ont dû faire écarter la plupart des demandes (chiffre actuels des salaires et des traitements dépassant aujourd'hui le chiffre minimum prévu par les décrets, réinstallation des commerçants sinistrés, et reprise progressive de leurs affaires).

Mais il est toutefois de toute justice et de toute équité de les informer ici, dans ce Journal, que si leurs demandes — en général très légitimes, ont été pour la plupart écartées — elles n'ont pas été rejetées en bloc ni de parti pris, mais que, tout au contraire et devant l'exposé de certaines situations très pénibles, les membres de la commission ont décidé à l'unanimité d'attribuer certains secours de première urgence et en dehors même des attributions strictement légales.

D'autre part le représentant qualifié de M. Boyer, que je me reprocherais d'avoir oublié dans la liste des personnes présentes, a tenu à déclarer de son côté, pour cette seconde question des allocations d'attente et des versements anticipés pour pertes de loyers, qu'il allait poursuivre activement l'étude et l'examen des dernières demandes afin d'y apporter une très prochaine et très satisfaisante « solution ». Et ceci pourra peut-être dédommager celà !...

Me sera-t-il permis maintenant, après la sècheresse et l'aridité soit de ces chiffres et soit de ces renseignements bien réduits, de donner à nos Lecteurs une vue d'ensemble de cette séance de la Commission préfectorale et de remettre pour ainsi dire dans l'ambiance, ceux qui ne pouvaient assister à cette importante délibération...

Quelques-uns de nos sinistrés n'ont pas perdu le souvenir de cette journée déjà lointaine de Septembre où ils furent reçus en groupes nombreux dans ces Salons de la Préfecture de Digne, et lorsque M. Orliac, entouré de tous ses chefs de services avait consenti à venir écouter en personne l'exposé de nos doléances et de nos revendications. L'on nous avait ouvert grandes toutes portes et à deux battants, et dans ces beaux salons en rotonde avec leurs enfilades aux lustres de cristal, tous hésitaient à effleurer un peu de leurs pas timides et discrets, ces beaux tapis de la savonnerie étalés sous nos pieds...

L'autre matin, avant l'ouverture de la séance, j'avais revu tout cet ancien décor, mais nous étions réunis cette fois dans cette autre pièce d'aspect un peu plus sévère, et qui sert de salle de séance à nos assemblées départementales. En guise d'un hémicycle et en guise d'une tribune, il n'y a là, dans cette sorte de chambre du conseil, qu'une immense table recouverte d'un moelleux tapis grenat avec ses 2 rangées parallèles de chaises curules et de confortables fauteuils sortis d'un assez bon garde meuble d'Etat. Sur une cheminée de beau marbre ancien et d'un joli Baudeau, se trouvent des candélabres de bronze de forme Empire, de vrais « Thomyres » avec leurs hautes torchères et aux ciselures du temps. Et le tout se détache sur une sobre décoration en « gris clair » et ce petit ensemble harmonieux fait dans cette pièce un joli pendant aux salons voisins en rotonde et couleur bouton d'or. De grandes et hautes fenêtres bien élairées donnent de face sur un petit jardin en contre-bas, un petit jardin intérieur et insoupçonné du dehors, avec ses petits parterres et ses minuscules allées rectilignes et à la française, aux bordures et aux arabesques de buis et qui, ce jour-là, étaient encore ourlés de la dernière neige. Et savez-vous qu'au milieu de ce jardin miniature avec ses boulingrives d'hiver est une réduction de la vasque de la Grande Fontaine, avec ses mousses humides et ruisselantes. Mais quelque chose cependant avait encore attiré mon attention et avant de m'asseoir sur ma chaise curule j'avais aperçu un petit rectangle de marbre d'un vert très sombre placé sous le buste console ou notre IVe République nous offre un visage de calme et de sérénité, pouvant échapper aux banalités ordinaires. Et sous ce buste symbolique et allégorique, se trouvait ce petit ex-voto à l'inscription concise et presque laconique

Pierre Bermond de Vaulx
Conseiller Général du Canton de Noyers, tué à l'ennemi et mort pour la France...

Et la séance commença ! Lecture nous fut donnée d'un rapport substantiel et complet du chef de service des Sinistrés ayant remplacé depuis peu à la tête de ce bureau si chargé, le serviable M. Challet, aujourd'hui retourné au pays d'Alsace et qui en avait gardé toute la bonne humeur et toute la bonhommie succulente, joviale et savoureuse !...

Sans se laisser rebuter par l'aride nomenclature des dossiers, M. le Secrétaire général nous demandait pour chacun des précisions minutieuses et de son côté le Délégué du Trésor n'opposait pas un refus trop catégorique ni trop inflexible aux attributions des secours, malgré les coupes sombres et les réductions de crédit et les mesures d'économie récentes.

Mademoiselle Blanc, assistante sociale et qui avait pris la peine de se déranger plusieurs fois en ses voyages à Sisteron pour instruire elle-même et par des enquêtes soigneuses et approfondies, les demandes des Sinistrés, n'opposait pas, elle non plus, une inflexible « Fin de non recevoir ».

Tel est en résumé, le compte-rendu très objectif de cette importante réunion. Nous tenions à le mettre impartialement sous les yeux de nos lecteurs pour qu'ils se rendent compte et que dans la mesure du possible, tous les efforts avaient été tentés de part et d'autre pour arriver à secourir une population restée quand même assez fière, cette population Sisteronnaise, courageuse, laborieuse et appliquée, sous ses airs un peu frondeurs, une population ennemie surtout des vains bavardages et qui s'est remis résolument à la tâche quotidienne pour ne pas faire mentir non plus l'ancien proverbe de notre pays : « Aide-toi et le Ciel t'aidera »

Que mes indulgents lecteurs, habitués dans ce Journal à mes hebdomadaires « Homélies » me pardonnent volontiers ces dernières lignes d'un philosophe observateur qui n'a tenu, comme tel était son devoir, qu'à les renseigner du mieux qu'il a pu dans cette circonstance et sur ce qui pouvait, à bon droit, les préoccuper !

Hippolyte SUQUET.

Chronique Musicale

J'aurais aimé, Chers Amis, intituler les quelques causeries qui vont suivre « Petit Guide de l'Amateur » si je n'avais craint que celà ne vous semblat trop prétentieux. Et pourtant c'est à vous, amateurs, que je m'adresse, qui, souvent, m'avez gentiment et modestement dit : « Nous aimons tant la musique, mais ! ! ! nous ne sommes pas connaisseurs ». Eh ! mon Dieu ! comment le seriez-vous ? Nous n'allons pas ici faire le procès de l'incompréhensible abandon dans lequel les organisations d'Etat laissent depuis longtemps les enfants et le public français. Constatons cependant que, sans vouloir nous en prendre à nos amis sportifs, si l'on employait le quart du talent et du zèle que l'on met à vous décrire les performances et les qualités d'un champion, à vous instruire dans le domaine musical, vous seriez tous gens avertis et capables de saisir les moindres finesses d'une interprétation.

Ne vous sentez donc point diminués par votre qualité d'amateur. « Amateur ». Un mot que les professionnels prononcent parfois du bout des lèvres et avec un peu d'ironie. Pourquoi ? Amateur, n'est-ce pas « celui qui aime » et celui qui aime sans idée de lucre, simplement parce qu'il aime... Soyez fiers de ce sentiment désintéressé et pour ne pas abuser aujourd'hui de votre amicale attention, nous examinerons ensemble, la prochaine fois, l'importante question de la musique classique. Je sais qu'elle vous fait toujours un peu peur, sans doute parce que vous sentez que c'est une très grande chose. Nous essaierons de vous montrer la « Porte étroite » mais non close de ce temple afin que vous puissiez jouir de ses splendeurs.

Henriette BONTOUX.

AMICALE DES MUTILÉS

Combattants des deux Guerres, de leurs Veuves, Orphelins, Ascendants de Sisteron et environs

Cette Association, dissoute par la loi du 24 Août 1940, a fait une Réunion Générale de tous ses membres le Dimanche 3 Février 1946, en vue de la Reconstitution de cet important groupement.

Les camarades avaient répondu nombreux à l'appel du bureau et ce fut une très belle manifestation d'unité et d'amitié.

L'Assemblée était présidée par notre camarade Paret, Maire et Conseiller Général de Sisteron, en présence de M. Bellon, Président départemental des Associations d'anciens combattants et victimes de la guerre, de M. Pierrisnard, Secrétaire Général de l'Union Française des Combattants des Basses-Alpes, de M. Sforzini, Secrétaire de l'Union Départementale des A.C. et V. de la G.

En ouvrant la séance, M. le Maire adresse au nom de l'Amicale ses meilleurs souhaits de bienvenue aux personnalités présentes et prononce devant l'Assemblée une allocution très applaudie.

Messieurs Bellon, Pierrisnard et Sforzini, après avoir exprimé leur joie de se retrouver au milieu des camarades de l'Association de Sisteron et les avoir remercié de leur assiduité exemplaire de solidarité, abordent, tour à tour, les importantes questions qui font l'objet de nos préoccupations présentes. En conclusion du très brillant exposé fait par chacun d'eux, il ressort que pour obtenir satisfaction, il faudra l'effort conjugué de tous les Combattants et Victimes de la Guerre, lesquels, bien que respectueux des intérêts de toutes les catégories des citoyens, n'en devront pas moins faire triompher leur créance privilégiée.

Après un exposé bref et précis du camarade Lévesque sur la situation morale et financière à la date de la dissolution, l'assemblée accepte de reconstituer l'Association comme elle était, avec le titre de :

L'Amicale des Mutilés, Combattants des deux guerres, de leurs Veuves, orphelins et ascendants de Sisteron et de ses environs.

Le rapport moral et financier est adopté à main levée. Sont également adoptés, divers vœux dont copie en est remise au Président Bellon. A l'issue de cette assemblée, les membres du Conseil se réuniront en vue d'élire le Président et les membres du bureau dont la désignation a été approuvée par l'Assemblée Générale.

———

L'Amicale des Mutilés, Combattants et Victime de la Guerre retrouve son existence normale

Nous savons, Chers Camarades, avec qu'elle impatience vous attendiez la reconstitution de notre Association, nombreuses lettres que nous avons reçues à ce sujet montre bien à quel point elle vous manquait. Mais votre plaisir en apprenant cette bonne nouvelle est certes moins vif que notre joie d'avoir réalisé ce projet.

Votre affection pour votre Amicale nous touche profondément, car elle montre bien que vous comprenez avec quelle loyauté nous avons toujours travaillé pour vous ayant parfois à surmonter les pires difficultés, mais restant quand même sur la brèche, parce qu'il le fallait.

Le voilà donc reconstitué, votre groupement, toujours ardent, toujours intransigeant lorsqu'il s'agit de soutenir votre cause, de défendre vos droits légitimes et sacrés. Une légère modification de son titre ne change rien au programme qu'il s'est tracé. Ce programme tient en deux lignes : Défense des intérêts matériels et moraux des Combattants des deux guerres, de leurs Veuves, Orphelins et Ascendants.

Notre Amicale n'a pas d'autre ambition que d'être utile à ses adhérents que de continuer à servir, que de croire à son effort, sans lassitude, sans jamais désespérer et sans attendre d'autre récompense que celle du travail courageusement accompli.

Quand jugera-t-on le monstre de Bayons ?

Nous avons relaté l'arrestation en Août dernier, à Antibes, du Waffen Honoré Paolino, dit Picolo. Il s'agissait du chef de cette douzaine de canailles qui, protégés par l'armée allemande, procédèrent à l'arrestatoin des otages à Sisteron, avec toute la brutalité dont ils étaient capables.

Parlant haut avec le « haut parleur » Paolino terrorisa la population qu'il avait rassemblée Place du Tivoli. C'est ce triste individu qui, le Dimanche matin, 23 Juillet, abati à coups de mitraillettes, dans la Rue Mercerie, un cultivateur de Thèze, Henri Noble qui, effrayé par cet énergumène essaya de s'enfuir, et qui tortura ensuite ce malheureux blessé.

La prise était bonne. En effet une diligeante enquête de M. le Juge d'Instruction de la Cour de Justice d'Aix, qui se rendit sur les lieux même des crimes de Paolino, établi la participation formelle de Paolino à l'affaire de Bayons. Deux otages dignes de bonne foi ont recueilli de la bouche même du criminel, l'aveu cynique de ses forfaits : le lâche assassinat des glorieux blessés F. T. P. à Bayons et l'horrible assassinat des trois frères Pustel.

Dès lors, pourquoi tant attendre pour châtier Paolino, chef d'une bande de voleurs, traitres, pillards et assassins, auteur lui-même de crimes de droit commun. Nous comprenons que lorsqu'un doute plane sur la culpabilité d'un accusé, l'instruction ne sera jamais assez longue pour éviter une erreur judiciaire. Mais le cas de celui qu'on appelle à juste titre « le monstre de Bayons » est tout différent, sa culpabilité est nettement établie, son ignominie est indiscutable, pour lui la cause est entendue !

Nous demandons que les 25 glorieux maquisards qui dorment dans le petit cimetière de Bayons soient rapidement vengés ! Il faut que pour l'assassin Paolino sonne l'heure du châtiment !

Nomination

Nous apprenons par l'Officiel que M. Charles Baron, ancien député des Basses-Alpes, vient d'être nommé Ambassadeur de France en Iran, patrie du pétrole.

Voilà une nouvelle qui réjouira — nous en sommes certains — les nombreux électeurs (!) de M. Baron. Nous ne discutons pas ses qualités professionnelles, mais nous pouvons dire, qu'il y a un mois environ, il vient d'être relevé de l'inégibilité et qu'aujourd'hui, après avoir voté contre la République en 1940, il se sent encore capable de la défendre à l'étranger.

Çà, c'est un dur ! ! !

© VILLE DE SISTERON

Chronique Sportive

SISTERON-VELO

Le Sisteron-Velo n'ayant pas eu de match officiel Dimanche dernier c'est l'équipe des plus de 30 ans qui donna la réplique à l'équipe première.

Par un temps splendide, une nombreuse assistance avait tenu à montrer par sa présence son attachement à notre Société. Nous ne développerons pas le match d'un bout à l'autre. Nous dirons simplement que la première mi-temps se joua assez serrée et que la seconde vit l'écroulement presque complet des demi-vieux !

Les jeunes fournirent du joli football, jouant par petites passes. Ils surent mener leur tactique avec facilité et assurance. Leur victoire était donc acquise et le résultat arriva pour les plus de 30 ans, avec un petit doigt de cassé, une paralysie fasciale, une cheville foulée, deux poignets démolis, de nombreux coups de pieds aux jambes et aux... fesses.

Mais la revanche ne devait pas se faire attendre. A 20 heures, dans une salle de l'Hôtel des Acacias, avait lieu un petit banquet d'amis. Les plus de 30 ans, mieux aguerris à ce genre de sport « les pieds sous la table », montrèrent à leurs cadets qu'assis dans un fauteuil, ils étaient plus à l'aise que sur le terrain. Les jeunes, non encore bien expérimentés, vu l'état glissant de leur gosier, se déclarèrent battus pas onze tranches de saucisson.

Et nous assisterons qu'à une partie vraiment égale. Ce fut le soir, au Bal où jeunes et vieux, dans la coquette Salle des Variétés, dansèrent jusqu'à épuisement complet des jambes.

En résumé, bonne journée sportive à l'honneur du Sisteron-Vélo.

SKI-CLUB SISTERONNAIS

BAL DU 10 FEVRIER

Demain Dimanche 10 Février 1946 dans la Salle des Variétés, Grand Bal annuel de la Société avec le concours de l'Orchestre Jane Marin, d'Aix-en-Provence, dont la réputation n'est plus à faire et qui saura vous faire passer une nuitée dansante pleine de gaieté, d'entrain et de rythme...

———

Notre jeune compatriote Georges Machemin, du Ski-Club Sisteronnais, engagé dans la Fédérale 1946, au Sauze, a été, au cours de cette épreuve, alors qu'il était dans les premiers, victime d'un accident. Sérieusement blessé, il a tenu cependant à finir la course.

A notre jeune sportif, nous souhaitons un prompt rétablissement.

———

Où il est question de « Cartes Honoraires »

Depuis quelques jours, le Ski-Club Sisteronnais, comme toutes les Sociétés sportives, a présenté ses cartes honoraires et nous tenons à exprimer toute notre gratitude aux nombreux donateurs.

Il y a cependant un fait que nous ne pouvons, en qualité de sportifs, passer sous silence. L'autre jour, l'un de nos camarades fut questionné par un dirigeant sportif de Sisteron sur la contre-partie apportée par nos cartes honoraires. Certes nous savons qu'il y a des courses cyclistes, des matchs de foot-ball, ces derniers d'ailleurs, à notre connaissance, ne sont pas gratuits pour les possesseurs de cartes honoraires. Ceci est une chose tout à fait à part. Pourquoi alors cette question pour le moins inoportune ? Ne sait-on pas encore que, partout, « Carte Honoraire » est synonyme de don ! Les personnes qui prennent les cartes honoraires que leur présente une Société, quelle qu'elle soit, ne le font pas par intérêt, mais dans le but, infiniment louable, d'aider cette société. Il ne doit pas être question de « contre-partie », mais de rendre la jeunesse plus forte et plus saine qui, en France, en a particulièrement besoin après 6 années de guerre.

Le sport ne constitue qu'une seule grande famille où chacun pratique la spécialité qu'il préfère, que ce soit foot-ball, cyclisme, ski, etc... Chaque membre de cette famille doit avoir le respect des autres. Le joli mot « esprit sportif » doit avoir un sens réél et plein pour tous et la jalousie et l'intérêt doivent y être inconnus et bannis.

Ce dirigeant regrette certainement la question qu'il a posé. En tout cas le Ski-Club, malgré l'absence d'*honorables* à sa tête, pour le soutenir pécuniairement et moralement, est composé d'éléments jeunes et de membres « actifs » dans tout le sens du mot. Il ne demande qu'une chose : Vivre. Et il vivra, car la volonté qui l'anime est plus forte que tout, et l'esprit qui règne en son sein peut servir de modèle à toutes les autres Sociétés.

C. BOYER.

Relations Sisteron-Marseille

Sur l'intervention de nos représentants à la Chambre de Commerce des Basses-Alpes, MM. Paret et Sias, un nouvel horaire qui met en relation Sisteron, Saint-Auban et Marseille a été établi ainsi qu'il suit.

A dater du Mardi 19 Février 1946 un service de car fonctionnera tous les Mardi, Jeudi et Vendredi entre Sisteron et Saint-Auban gare, pour établir la correspondance, à 6 h. 11 avec la Micheline venant de Digne à destination de Marseille. Un service identique fonctionnera les mêmes jours, en sens inverse, pour assurer la correspondance entre Saint-Auban et Sisteron, de la Micheline en provenance de Marseille, arrivant en gare de Saint-Auban à 20 h. 28.

Ce même service de car attendra le train vapeur, venant de Digne et arrivant en gare de Saint-Auban à 6 heures 56.

Cette très heureuse initiative qui est dûe à l'actif Ingénieur des transports, M. Roux, permettra, en plus de la jonction sur Marseille, d'établir une nouvelle relation entre Digne et Sisteron avec retour dans la même journée à Digne.

Le nombre de places réservées dans la Micheline, à l'usage de Sisteron étant limité à 20, il est indispensable de les retenir à l'avance au départ de Sisteron (Téléphone 0.20).

Les usagers entre Digne et Sisteron, disposeront du même nombre de places, tant à l'aller qu'au retour.

L'horaire du service de car sera le suivant :

Matin :

Départ de Sisteron 5 heures 20
Arrivée à Saint-Auban 6 heures.
Départ de Saint-Auban 7 heures
Arrivée à Sisteron 7 heures 40.

Soir :

Départ de Sisteron 19 heures 40
Arrivée à Saint-Auban 20 heures 20.
Départ de Saint-Auban 20 heures 30
Arrivée à Sisteron 21 heures 10.

Ce nouvel horaire facilitera les usagers qui pourront faire l'aller et retour dans la journée avec les mêmes avantages que les voyageurs de Digne.

Remerciements à nos représentants et aux Pouvoirs Publics.

A Sisteron-Journal

Eh ! bonjour Sisteron-Journal !
Te voilà donc ressuscité !
Celà me rend tout jovial.
Le facteur qui t'a transporté,
Ne se doutait pas, le brav'homme,
Qu'il me causait tant de plaisir !
C'était pour lui si simple en somme.
Mais pour moi, quel ressouvenir !

Tu l'évoques ! mon doux pays !
Tu me rappelles mon enfance,
Tous mes souvenirs de jadis,
Les jours de mon adolescence.
La seule vue de ton fronton
Fait revivre, en moi, ma jeunesse
Enjolivée par l'horizon
Et qu'encadre ta forteresse.

Tu reflètes notre Durance
Roulant ses flots impétueux
Qui vont féconder la Provence,
Rendant ses champs plus fructueux.
Tu me fais penser aux lavandes
Qui fleurissent sur les côteaux,
Aux moutons paissant sur les landes
Et à travers les boqueteaux.

Tu me rappelles les jours tristes
Ou Sisteron dans ses Maisons,
Sur ses chemins et sur ses pistes
Voyait les barbares Teutons
Circuler, narguant la souffrance
De nos cœurs, toujours angoissés,
Mais qui nourrissaient l'espérance
De les voir un beau jour chassés !

Et je songe à la délivrance
Qui nous fut apportée, hélas !
A un taux très lourd pour la France!
Au prix d'innombrables trépas !
Nos villes furent saccagées !
Notre Sisteron fut du nombre.
Nos victimes furent vengées !
Mais j'en ai gardé l'âme sombre.

Voilà Journal cher à mon cœur
Ce que me rappelle ta vue
Et qui endueille mon bonheur.
Malgré tout, sois la bienvenue
Feuille amputée par l'aquilon.
Ta vie sera longue et prospère
Tes deux pages repousseront,
Et nous y maudirons la guerre !

L. SIGNORET.

Pour tous vos
ACHATS, VENTES, LOCATIONS
adressez-vous à l'A. S. T. I.
Agence Sisteronnaise
de Transactions Immobilières
1, Place de l'Horloge à SISTERON
Téléphone 205

Chronique Locale

AVIS

MARTIAL, Coiffeur, informe sa clientèle que son Salon de Coiffure est transféré : 40, Rue Droite. Ouverture : Mardi 12 Février 1946.

Association des Prisonniers de Guerre. — *Section de Sisteron.* — Tous les camarades cultivateurs et ouvriers agricoles désirant bénéficier des prêts agricoles sont priés de s'adresser d'urgence à Marcel Lieutier Imprimeur à Sisteron.

***

Habillement. Vêtements neufs. — Ces vêtements sont remis à la Maison du Prisonnier à Digne, à tous les rapatriés en possession des 119 points textiles prioritaires indispensables.

Vêtements rénovés. — Ces complets (3 pièces) sont destinés à être livrés (sans point) aux rapatriés ayant utilisé leurs points prioritaires pour effectuer des achats dans le commerce. Cette compensation se fait soit avec les dits vêtements civils, soit avec des vêtements militaires dans la limite des points utilisés dans le commerce.

Chaussures usagées. — Un certain nombre de chaussures (ville ou brodequins ferrés) en assez bon état pouvant faire encore un certain usage. Ces chaussures sont remises sur demande à tous les rapatriés ayant perçu des chaussures-ville par notre vestiaire (contre remise du coupon) avant l'arrivée des brodequins.

Attribution supplémentaire de sous-vêtements. — Le petit stock de caleçons permet de procéder à l'attribution supplémentaire d'un de ces articles à tous les prisonniers rentrés après le 1er Mars 1945. Afin d'éviter des déplacements inutiles, il serait préférable que nos camarades bénéficiaires de cette attribution remettent leur carte de rapatrié à celui d'entre eux qui aura l'occasion de venir à Digne et qui percevra ainsi pour un certain nombre de rapatriés.

Ouverture du Vestiaire. — Il est rappelé que le vestiaire sera ouvert pour les prisonniers, les Mercredi, Vendredi et Samedi à la Maison du Prisonnier à Digne.

Visite Médicale. — La deuxième visite médicale des rapatriés est terminée dans notre département depuis le 31 Janvier. Toutefois une permanence assurée par le Médecin départemental des P. G. Déportés et Réfugiés aura lieu pendant quelques temps encore le Mercredi et Samedi de 10 à 11 h. au service Médico-Social C.R.F. (bureau n° 14) Les retardataires ou ceux qui n'auraient pas été touchés par la convocation sont invités à se faire connaître d'urgence au Service Médico-Social, à la Maison du Prisonnier à Digne.

Suppléments Nationaux. — A la suite de multiples et pressantes démarches faites par la Municipalité, la Ville de Sisteron bénéficie depuis le 1er Février du régime des suppléments nationaux.

Ce classement si impatiemment attendu viendra améliorer l'existence de notre population si durement éprouvée.

Urbanisme. — Nous apprenons à la dernière minute qu'une délégation Municipale composée de MM. Paul Louis, Docteur Niel et Gallissian, s'est rendu Mercredi à Marseille et qu'elle a rendu visite aux architectes chargés du Plan d'Urbanisme. Nous croyons savoir qu'à la suite de ces entretiens, le plan d'urbanisme de la Ville de Sisteron sera enfin corrigé et établi définitivement.

Commémoration du 12 Février. — Sous l'égide de la C. G. T. avec la participation du Parti Communiste du Parti Socialiste et de la Ligue des Droits de l'Homme, défilé de tous les travailleurs et défenseurs de la République, le Mardi 12 Février à 13 heures. Rassemblement à la Porte du Dauphiné.

Le soir à 21 h., Grand Meeting à la Salle des Variétés.

Prendront la parole :

Pour la C. G. T. : Rouit ; pour le Parti Socialiste : Claude Delorme ; pour le Parti Communiste : un Membre du Bureau Fédéral ; un représentant de la Ligue des Droits de l'Homme.

Toute la population est invitée au Défilé et au Meeting.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, route de Noyers.

Docteur de Garde. — Demain Dimanche, Docteur André, rue Droite.

Dons Anonymes. — 200 francs pour la Caisse des Prisonniers de Guerre ; 200 francs pour la Société « Sisteron-Velo » ; 200 francs pour la Société « Pédale Sisteronnaise » ; 200 francs pour la Société Musicale « Les Touristes des Alpes » ; 200 francs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques.

Note Rectificative. — Contrairement à ce qui avait été annoncé la semaine dernière, les bons de vêtements et chaussures ne seront distribués que les Lundi 11, Mardi 12 et Mercredi 13 Février 1946.

Pain Supplémentaire pour travailleurs. — Une attribution supplémentaire de 50 grammes de pain par jour est prévue pour les travailleurs manuels (anciens titulaires de la carte T) se livrant effectivement à un travail pénible. Sont éliminés d'office les personnels de direction et tous les travailleurs touchant les travailleurs de force et ceux classés en catégorie J 3.

Pour les entreprises, le chef d'entreprise établira sous sa responsabilité la liste des travailleurs devant bénéficier de cette mesure. Cette liste approuvée par la Section Syndicale devra être visée par l'Inspecteur du Travail ou la Section technique dont dépend l'entreprise. Le N° 4 de la carte individuelle sera collé en regard du nom du bénéficiaire et les suppléments seront donnés au chef d'entreprise qui en fera lui-même la répartition aux ouvriers.

Pour les artisans, il devra être établi une déclaration écrite précisant la nature des travaux effectués et le N° d'inscription à la chambre des métiers. Cette déclaration sera visée par ce dernier organisme ou à défaut, par le Maire.

La liste des ayants droits pourra être consultée à la mairie, service du ravitaillement où tous renseignements complémentaires seront donnés. Passé le 25 Février, il ne sera plus délivré de suppléments.

Alcool à Brûler. — La distribution des tickets d'alcool à brûler pour le 1er trimestre 1946, s'effectuera à la Mairie, service du ravitaillement, les Lundi 11, Mardi 12 et Mercredi 13 Février 1946, sur présentation de la carte d'alimentation du chef de famille.

Travailleurs de Force. — Les entrepreneurs sont priés de venir retirer les tickets de travailleurs de force, concernant leur entreprise.

Avis de la Mairie. — Les personnes désignées ci-dessous sont priées de se présenter au Secrétariat de la Mairie, pour affaires les concernant :

Delfon Louise ; Veuve Signoret Joséphine ; Vidal Angèle ; Veuve Borderie ; Clément Lucie ; Pernin Simone ; Veuve Richaud Louise ; Veuve Latil Louise ; Lieutier Marcel ; Meyssonnier Isoline ; Pons Julia ; Perotto Louis ; Arnaud Antonin ; Veuve Bois Henri ; Icard Emilie ; Don Louis ; Rome Ludovic ; Armanet Pierrette ; Pedrosa Stéphan; Aubert Léonie; Gondre Paul; Noyel Alphonse ; Chevally André ; Latil Annie ; Grisolle Colette ; Zimmermann Rosette ; Deme Ginette ; Piancatelli Raphaël; Rebattu Lydie; Sénéquier Françoise ; Latil Germaine ; Audibert Mireille ; Clarès Marie ; Ayasse Maria ; Fine Aimé ; Veuve Meissonnier ; Blanc Marguerite; Morena Olga; Meynard Jean; Pellier Paulette ; Massonnat Antoine; Roncati Simone; Maurel Emma ; Cany Mireille ; Plantevin Reine ; De Faveri Joachim ; Reynaud Henri Louis ; Aubert Jean-Baptiste; Charvet Joseph ; Jourdan Aimé.

Musique Militaire. — La musique du 141e R.I.A. en garnison à Marseille recherche des Musiciens, tambours et clairons. Accepte tous les instrumentistes : bois, cuivre ou cordes. Possibilité de se perfectionner auprès de moniteurs solistes et prix de Conservatoire. Facilités accordées pour suivre les cours du Conservatoire de Marseille.

Jeunes gens, engagez-vous à la Musique du 141e R.I.A. ou vous pouvez accéder au grade de caporal, caporal-chef et sous-officier musicien.

On peut rengager pour une durée de 6 mois et plus. Engagements de 3 ans, 4 ans, 5 ans. Primes de 3.500 4.500, 7.500 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser au Chef de Musique, Capitaine Leclercq, 141e R.I.A., Caserne du Muy, Marseille (B.-d.-R.)

Classe 1945. — Les jeunes gens nés entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1925, domiciliés dans la Commune, sont priés de se présenter au Secrétariat de la Mairie, munis du livret de famille de leurs parents en vue de leur recensement.

AVIS. — La Préfecture des Basses-Alpes communique :

Par arrêté Préfectoral du 23 Janvier 1946 est ordonnée la fermeture pendant TROIS MOIS du Commerce d'Epicerie exploité à Digne, 1, rue de l'Hubac, par Mme Veuve MARTIN Zélie, née Trabuc, qui s'est rendue coupable des infractions suivantes :

Impression irrégulière, contrefaçon en falsification de titres de rationnement.

Spectacles de la Semaine :

Aux Variétés-Cinéma — Documentaire et un grand film COUP DE TETE avec Alerme et Josseline Gaël.

Demain Dimanche, à 21 heures, GRAND BAL du Ski-Club Sisteronnais avec Jane Marin et son orchestre, d'Aix-en-Provence.

Au Casino-Cinéma. — Actualités, Documentaire et un grand film H. P. contre GESTAPO

GABRIELLE BERGIER
Sage-Femme
Consultations : Lundi et Samedi de 13 heures à 16 heures
et sur rendez-vous
16, Place du Marché — SISTERON
Téléphone 97

ETAT-CIVIL

du 1er au 8 Février 1946

Naissances

Nicole Aimée Alix Sabatier, les Plantiers ; Marie France Georgette Sabatier, les Plantiers.

Décès

Octave Pierre Michel, 65 ans, rue Mercerie ; Roselyne Renée Marthe Noël, 1 mois, avenue de la Gare ; Marie Masse, veuve Ailhaud, 74 ans, la Coste.

Commune de La MOTTE-du-CAIRE
(Basses-Alpes)

Constitution de Coopérative Agricole

Suivant acte sous seing privé, en date du quinze Janvier mil neuf cent quarante six

Il a été établi les Statuts d'une

COOPERATIVE AGRICOLE

ayant pour but :

a) d'exploiter en commun tous travaux de culture, afférents aux exploitations agricoles des seuls sociétaires ;

b) de mettre à la disposition de ses Sociétaires et pour leur usage exclusif du matériel, des machines et des instruments agricoles ;

c) d'une manière générale, d'effectuer pour le compte de ses adhérents toutes opérations, de faire tous travaux entrant normalement dans le cadre de la profession agricole ;

d) de faire de l'élevage et d'assurer l'écoulement des produits récoltés par les Coopérateurs.

La durée est illimitée.

Son Siège Social est à La MOTTE-DU-CAIRE, à l'Oustallet.

Le Capital Social est de Un Million divisé en deux mille cinq cent parts de quatre cent francs chacune qui devront être immédiatement libérées.

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres pris parmi les Sociétaires et nommés par l'Assemblée Générale.

D'une assemblée prise le quinze Janvier mil neuf cent quarante six, il résulte :

1° Que le Capital Social a été entièrement souscrit et libéré ;

2° Que l'Assemblée a approuvé les statuts ;

3° Que Monsieur PALLO Gaston a été nommé Président ; Monsieur LAGARDE Charles, vice-Président et Monsieur MASSE René, Secrétaire-Trésorier ;

5° Que Messieurs ROLLAND Louis MAGNAN Adolphe, LAGARDE Louis, ont été nommés Commissaires aux comptes ;

6° Que la Société a été déclarée définitivement constituée ;

7° Une copie de l'acte contenant les Statuts de la Société et une copie de l'Assemblée Constitutive ont été déposées au Greffe de la Justice de Paix du Canton de LA MOTTE-DU-CAIRE.

Pour Extrait et Mention :

Le Président :
PALLO.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON